

Info SST

26 septembre 2019

Assurez-vous de distribuer des copies de cet Info SST et de l'afficher aux endroits appropriés, dont le tableau d'affichage SST de votre unité.

Chutes et glissades de plain-pied

À la Ville de Montréal, plus du quart des coûts des accidents du travail sont liés à des chutes et glissades de plain-pied. Il s'agit de la **1^{ère} cause d'accidents** pour plusieurs de nos catégories d'emploi. Bon nombre de ces accidents sont survenus dans **nos environnements de travail**.

La **Direction santé, sécurité et mieux-être** souhaite donc vous rappeler les bonnes pratiques en matière de prévention des chutes et glissades de plain-pied.

Des outils disponibles pour vous !

Nous vous invitons à consulter les outils disponibles en matière de prévention des chutes et glissades dans la section [Santé et mieux-être de l'intranet](#)¹

- Si ce n'est déjà fait, nous vous recommandons de brosser un portrait de la situation en matière de chutes et glissades dans votre unité administrative en effectuant, entre autres, une analyse de vos données d'accidents afin d'établir vos priorités.
- Sélectionnez par la suite les outils en fonction de vos priorités et de votre réalité opérationnelle et adaptez-les au besoin. Une [aide à la tâche](#) a d'ailleurs été développée à cet effet.
- Vous trouverez notamment, parmi les outils disponibles, des fiches d'inspection thématiques sur les chutes et glissades qui constituent la base des actions préventives à mettre en place dans votre unité administrative.

Avant et pendant la saison hivernale qui est particulièrement à risque !

- Vous trouverez dans l'aide à la tâche des conseils sur les bonnes pratiques à adopter telles :
 - rencontrer l'entrepreneur responsable du déneigement, si possible, afin de revoir les clauses du contrat et de préciser vos attentes,
 - planifier des inspections journalières des lieux extérieurs et désigner une personne pour le faire.

Informez et sensibilisez tous les employés !

- Incitez les employés à signaler toutes situations dangereuses (plaque de glace, trou dans le stationnement, plancher endommagé, etc.), communiquez les événements accidentels ou les incidents « oufs » et informez les employés des mesures correctives mises en place afin de corriger ou contrôler les anomalies.
- Sensibilisez les employés à l'adoption de comportements sécuritaires et à la vigilance. À cet effet, des [capsules vidéo](#) ont été produites par le Service des communications en collaboration avec la Division de la prévention. Celles-ci sont disponibles sur l'intranet ainsi qu'auprès de votre intervenant SST local pour les versions à télécharger de meilleures qualités.
- Il est important de mentionner que **les capsules vidéo sont destinées à être présentées dans le cadre de rencontres d'informations avec les employés** et que pour ce faire des fiches d'animation pour chacune des six capsules vidéo, de même qu'une fiche de présences, ont été développées et accompagnent ces dernières dans l'intranet.

Soyez vigilant. Un accident est si vite évité.

¹ Accueil > Employés > Santé et mieux-être > Santé et sécurité du travail > Documents et outils SST par thèmes : Chutes et glissades.

Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire : N'hésitez pas à communiquer avec votre [intervenant SST](#)

